BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

Bras de fer autour d'un espace vert

Pour sauver et préserver un espace vert du bétonnage, des citoyens d'une cité (lotissement des 1044-Logements) à Bordj-Bou-Arréridj sont montés au créneau et s'opposent fermement à son détournement.

Selon les représentants de la cité organisés sous forme d'association, en l'occurrence l'association En-Nour, l'affaire remonte à l'année 2000 lorsque l'OPGI de BBA a procédé à la réalisation de 52 villas et d'un espace vert jouxtant le lotissement des 1044-Logements à Bordj-Bou-Arréridj (route de Bir-Snab). Durant l'opération de réhabilitation des chemins de ce lotissement initiée par l'APC, l'entrepreneur chargé des travaux a été sommé par deux propriétaires de ces villas de ne pas goudronner le chemin qui mène à l'espace vert, sous prétexte que ce dernier leur appartient.

Alors qu'en réalité le plan de masse de cette promotion fait mention d'un espace vert et d'un chemin desservant le lotissement des 1044-logements. D'ailleurs, les canalisations d'eau potable pour ce lotissement traversent cet espace. «Mais grande fut notre surprise quand ces deux propriétaires (villas 36 et 50) ont exhibé des actes de propriété de l'espace vert.

En effet, l'OPGI de BBA avait cédé à ces messieurs cet espace vert d'une superficie de 630 m². L'un s'est octroyé 400 m² pour la somme de 936 000 DA, et l'autre 230 m² pour la somme de 538 200 DA. En agissant de la sorte, l'OPGI de BBA a outrepassé ses prérogatives en vendant une parcelle de terrain alors que son rôle se limite à la réalisation de logements. Donc l'OPGI s'est substitué à l'agence foncière et aux domaines qui seuls sont habilités à vendre des lots de terrain.

Contacté par notre association au sujet de cette transaction illégale, l'OPGI de BBA a prétexté cette vente par le fait que cet espace vert était devenu un dépotoir et que ces messieurs, dans le souci de le protéger, ont fait la demande pour son acquisition.

C'est une véritable aberration, car si on a réellement l'intention de protéger cet espace vert, alors pourquoi l'acheter ? Ne pourrait-on pas protéger un terrain d'utilité publique gratuitement ?» ont affirmé les responsables de l'association En-Nour. Ne baissant pas les bras, les membres de l'association ont alerté les autorités publiques et à leur tête le wali de BBA, pour qu'ils mettent fin à ces dépassements. Ce dernier a en effet donné une instruction ferme aux directeurs d'exécutif pour protéger les espaces verts dont celui-là. Mais cette instruction n'a pas été suivie d'effet par les services concernés. Au contraire, il a été procédé au transfert des canalisations d'eau qui passaient à travers l'espace vert, ainsi que la construction sans aucune autorisation d'un mur entourant cet espace. «Malgré l'intervention du wali, le directeur de la DUCH, dans sa correspondance n°1218 du 10/11/2006, affirme explicitement que l'espace vert a été cédé à ces deux propriétaires pour qu'ils l'exploitent en tant que jardin. Chose qui dénote le parti-pris de l'administration dans cette affaire», ajoutent les membres de l'association. Intervenant encore une fois et prenant au sérieux ce grave problème, le wali de Bordj-Bou-Arréridj va signer le 22 septembre 2008 deux arrêtés portant les n°1137 et 1 138 annulant les arrêtés de l'APC de BBA n° 03/1109 du 27/07/2003 et n° 06/545 du 16/05/2006 portant sur la modification du permis à lotir des 52 villas attribué à l'OPGI de BBA. Le wali a argumenté ses décisions par le fait que les arrêtés de l'APC étaient en violation de la loi, notamment les lois n°08/90 du 07/04/1990, n°25/90 du 18/11/1990 et n°29/90 du 01/12/1990 ainsi que le décret n°176/91 du 28/05/1991. «Malgré les décisions du wali, certains services comme la DUCH et l'APC refusent de bouger le petit doigt et d'exécuter les deux arrêtés.

Entre-temps, l'espace vert est devenu une propriété privée des deux propriétaires de villas au grand mépris des lois de la République», concluent les habitants de la cité des 1044-logements. Contactés par le journal pour de plus amples informations, ni la DUCH ni l'APC de BBA n'ont voulu répondre à nos sollicitations. En attendant, le bras de fer continue entre l'association En-Nour et les deux propriétaires de villas d'une part, et entre l'association et les services de la DUCH et l'APC d'autre part.

Imed Sellami

TIZI-OUZOU

Pathétique appel à don du sang pour un enfant atteint de leucémie à Bouzeguène

C'est un pathétique appel à don du sang que les parents de l'enfant H. S., âgé de 11 ans, atteint d'une leucémie aiguë, ont lancé à la population de Bouzeguène sur qui reposent les espoirs de guérison de ce malade actuellement hospitalisé au service de pédiatrie du CHU de Tizi-Ouzou où il subit des séances de chimiothérapie depuis le 17 novembre.

Selon l'appel placardé à travers les artères de la ville et distribué dans l'ensemble des villages de la commune et des établissements scolaires, cet innocent enfant nécessite un don du sang d'une durée minimum de 45 jours et pour une moyenne de dix personnes par jour. Soit l'équivalent de 450 donateurs durant toute la période d'hospitalisation. Un comité de solidarité avec pour mission la sensibilisation à large échelle de la population s'est spontanément créé pour mener à bien l'opération humanitaire.

Les potentiels donateurs, à l'exclusion des personnes sous traitement ou des malades chroniques, sont ainsi priés de se rapprocher du centre culturel Ferrat-Ramdane où ils trouveront tous les renseignements nécessaires.

Le transport des donateurs vers le centre de transfusion sanguine de Tizi-Ouzou, donateurs qui ne manqueront certainement pas d'affluer, sera assuré par la famille du malade selon un membre du comité de solidarité.

Le personnel de l'APC, institution qui emploie le père du malade, a déjà organisé deux navettes, confie un employé.

Pour tout contact, un numéro de téléphone, le 0776 36 83 02, est mis à la disposition des citoyens.

S. Hammoum

L'ex-P/APC d'Iferhounène condamné deux fois à une année de prison avec sursis

Le tribunal de Larbaâ-Nath-Irathen a rendu son verdict, dimanche dernier, dans deux affaires impliquant l'ex- P/APC d'Iferhounène, en poste de 2003 à 2006, et qui ont été mises en délibéré à l'issue de leur jugement, lors de l'audience du 9 novembre courant (voir notre édition du 12 du mois en cours).

L'ex-maire et un agent de l'état civil de la commune, qui ont été cités dans la première affaire, relative à la falsification de documents administratifs, ont été condamnés à un an de prison avec sursis et au versement d'une amende de cinq millions de centimes ainsi que de la somme de 20 millions de centimes au titre de dommages et intérêts, au profit de l'APC.

Dans la deuxième affaire, liée à la falsification et à l'usage de documents administratifs falsifiés, l'ex-édile communal, qui a été entendu pour les mêmes motifs en compagnie du proviseur du lycée Benboulaïd de Aïn-El-Hammam, a été condamné à la peine d'un an d'emprisonnement avec sursis et au versement d'une amende de 2 millions de centimes.

La relaxe a été prononcée au bénéfice du proviseur.

Pour rappel, le procureur de la République avait requis des peines de 3 ans de prison ferme à l'encontre des prévenus.

H. Smaïl

SIDI-BEL-ABBÈS

LA PRIME DU MOUTON DE L'AÏD EL-ADHA ANNULÉE

L'APC et les crèches paralysées

Après avoir vainement menacé, par le biais d'un préavis, d'entamer un mouvement de protestation suite à la décision d'annulation de la prime du mouton de l'Aïd El-Adha par la Recette intercommunale et devant l'absence de réaction des services concernés, le personnel de l'APC et des crèches est, dans la journée du mardi 25 novembre dernier, passé à l'acte, paralysant tous les services.

Depuis plus de cinq années, les travailleurs relevant de cette administration percevaient une prime de 4 000 DA comme contribution à l'achat du fameux mouton de l'Aïd El-Adha qui, cette année, pose un sérieux problème financier aux faibles revenus avec l'envolée des prix. Les agents ont déserté leurs postes prenant en otage le citoyen et se sont regroupés en masse devant le siège de l'APC, ceci à l'appel de leur syndicat. La réaction ne s'est pas faite attendre avec l'arrivée du P/APC et du chef de daïra qui se sont concertés avec les grévistes, ce qui a mené à un heureux dénouement avec l'accord du versement de la prime réclamée. Les agents ont finalement rejoint leurs postes.

A seulement deux semaines de l'Aïd El-Adha, fête religieuse symbolisant le rituel de Sidna Ibrahim, les chefs de famille bélabessiens toutes couches confondues sont encore dans l'expectative devant la folie des prix depuis les dernières précipitations. Alors que les plus démunis voyaient en cette fête l'occasion d'offrir un peu de viande à leurs enfants, de leur côté, les éleveurs rassurés par les dernières chutes de pluie et aussi encore échaudés par les prix de l'aliment du bétail vont, bien sûr, faire en sorte de rentrer dans leurs dépenses au grand dam des acheteurs. L'atmosphère n'est pas à l'euphorie à Sidi-Bel-Abbès, au contraire des années passées. Même les rues commerçantes ne sont pas inondées par les barbecues, brasseries, charbons et autres produits nécessaires pour l'occasion.

Une animation inhabituelle plutôt fébrile règne dans la capitale de la Mekerra. Les chefs de famille hantent les souks du chef-lieu et des localités avoisinantes en quête de la bonne occasion. Souvent, ils rentrent bredouilles devant les prix exorbitants du mouton et en attendant mettent leur espoir dans les *souikas* (souks de proximité) et dans la concession des maquignons, notamment les deux ou trois derniers jours avant la fête.

UN CORTÈGE NUPTIAL SE TRANSFORME EN DRAME

1 mort et 3 blessés graves

Dans l'après-midi de lundi dernier, un cortège nuptial s'est transformé en drame lorsqu'un accident de la route s'est produit sur la RN7 reliant Sfisef (Sidi Bel-Abbès) à la wilaya de Mascara. Une Clio et une Hyunday sont entrées en collision. L'on déplore la mort d'une jeune fille de 21 ans, passagère de la Clio, et 3 blessés graves qui ont été acheminés vers l'hôpital.

A. M.

AÏN-TÉMOUCHENT

L'université ouvrira ses portes l'année prochaine

Bonne nouvelle pour les étudiants de la wilaya de Aïn-Témouchent, le centre universitaire ouvrira ses portes dès la prochaine rentrée universitaire 2009-2010. Selon le Dlep de wilaya, il démarrera avec 2 000 places pédagogiques et un centre de 1 000 lits et débutera avec l'enseignement de 2 filières, le droit et les lettres.

La première tranche du centre universitaire est à un taux de 75 % d'avancement des travaux dont une société chinoise a la charge, alors que la deuxième, avec 2 000 places pédagogiques et 1 000 lits est confiée à une entreprise privée. Le coût global de la réalisation est évalué à 180 milliards de centimes. A noter que les étudiants de la wilaya de Aïn-Témouchent effectuent leurs études universitaires dans les wilayas avoisinantes comme Oran, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen.

S. B.